CANADA Province de Québec District de Québec N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000783-155		L D'AUDIENCE ex parte ☐ contesté		
	MARIE-EVE DUCHESNE			DEMANDE
	C. VILLE DE QUEBEC			- DÉFENSE
	-et- PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUEBEC			MIS EN CAUSE
	BERNARD LAFORCE			DEMANDE
	C. VILLE DE QUEBEC			- DÉFENSE
	-et- PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC			MIS EN CAUSE
	ANDRÉE ST-LAURENT			DEMANDE
	c. VILLE DE QUEBEC			DÉFENSE
	-et- PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC			MIS EN CAUSE
ENREGISTREMENT	Division Gesti	on Salle nº	3.37 Le	e 16 avril 2018
DÉBUT : 14h03 FIN : 14h23	PRÉSIDENT : L	'HONORABLE SIMON	I HÉBERT, j.c.s.	(JH 5462)
	DEMANDE (Mme Duchesne) PRÉSENT(E)	☐ ABSENT(E)	Me Florence Boucher Cosette  Dumas Gagné Théberge  Casier 140	
	DEMANDE (M. Laforce) ⊠ PRÉSENT(E)	☐ ABSENT(E)	Me Gabriel Michau Dumas Gagné Thé Casier 140 🗸	
	DEMANDE (Mme St-Laurent) PRÉSENT(E)	☐ ABSENT(E)	Me Gabriel Michaud-Brière en remplacement de Me Enrico Théberge Dumas Gagné Théberge Casier 140   ✓	
	DÉFENSE (Ville de Québec) PRÉSENT(E)	☐ ABSENT(E)	Me Benoit Lussier Giasson et associés Casier 13	
	MISE EN CAUSE (PGQ) PRÉSENT(E)	☐ ABSENT(E)	Me Alexandre Oue Ministère de la Jus Casier 134	

## CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000783-155

#### PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Le 16 avril 2018

Salle 3.37

NATURE DE LA CAUSE

**GESTION** 

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE

Catherine Bilodeau (TB 4020)

14h03

Appel de la cause et identification des procureurs.

Représentations de Me Michaud-Brière quant aux différentes demandes formulées dans le courriel du 6 décembre 2017.

Échange entre les parties quant à l'échéancier à venir.

En ce qui a trait aux démarches à venir et aux échéances, voici ce qui est décidé :

## **MOYENS PRÉLIMINAIRES**

Aucun n'est prévu.

# INTERROGATOIRES AVANT DÉFENSE

Les trois demandeurs ont déjà été interrogés.

## **DÉFENSE**

Les parties sont convenues de produire une défense écrite, et ce, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018.

# INTERROGATOIRES APRÈS DÉFENSE

Les interrogatoires après défense des représentants du service de police de la Ville de Québec seront effectués au plus tard à la fin septembre 2018.

#### **EXPERTISES**

En demande : 1er juin 2018.

En défense : à déterminer lorsque l'expertise des demandeurs leur sera acheminée.

# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153

200-06-000783-155

### PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Le 16 avril 2018

Salle 3.37

# **GESTION À VENIR**

Les procureurs transmettront une correspondance au soussigné à la fin juin pour déterminer si une autre gestion est nécessaire, le cas échéant.

## PROCÉDURES ET PIÈCES

Les parties déposeront toutes les procédures et les pièces directement au greffe civil et en communiqueront des versions électroniques au juge chargé de la gestion particulière de cette affaire.

#### <u>JUGEMENT</u>

**RELÈVE** les demandeurs du défaut d'avoir produit la demande d'inscription pour instruction et jugément dans le délai prescrit;

Vu les circonstances, **PROLONGE** au **31 janvier 2019** le délai pour la production de la demande d'inscription pour instruction et jugement;

**ACCORDE** la modification proposée par les parties et autorise cette question commune telle que modifiée du consentement de toutes les parties :

Le délai de prescription prévu à l'article 586 LCV est-il valide et applicable à une demande de réparation basée sur la Charte canadienne des droits et libertés et sur la Charte des droits et libertés de la personne

SANS FRAIS DE JUSTICE.

HÉBÈRT, j.c.s.

14h23

Fin de l'audience.

Catherine Bilodeau, greffière-audiencière